

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le vingt-quatre février deux mil dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick – MOUSSERIN Jean-Luc - AUGER Patrick – DESSALCES Jean-Claude - LEROUX Richard – HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel qui donne pouvoir à BONNET Pierre

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2016, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence de M. MAUPLIN Louis, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016 dressé par M. BONNET Pierre, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, qui présente les chiffres suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Résultat reporté	+ 74 563.47 €	Résultat reporté	- 39 069.00 €
Dépenses	- 314 287.26 €	Dépenses	- 133 344.16 €
Recettes	+ 381 114.49 €	Recettes	+ 221 312.46 €
<u>Résultat</u>	+ 141 390.70 €	<u>Résultat</u>	+ 48 899.30 €
		Résultat des restes à réaliser	- 30 154.00 €
Résultat de clôture	+ 160 136.00 €		

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation des résultats de l'exercice 2016 au budget 2017 comme suit :

- compte 002 : 141 390.70 €
- compte 001 : 48 899.30 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas majorer les taux d'imposition pour l'année 2017.

INVESTISSEMENTS 2017

Le Conseil Municipal décide la réalisation des opérations suivantes :

- abonnement au logiciel métier « Cosoluce » (554 €) ;
- acquisition d'électroménager pour l'Espace Rural Culturel et d'un aspirateur pour l'école (3 000 €) ;
- travaux de voirie à l'impasse des Vergers, aux chemins du Grand Village et de Ruelle (26 700 €) ;
- achat de jardinières pour le parvis de l'église (850 €) ;
- aménagement du terrain de sport (900 €) ;
- création d'un local de stockage pour l'Espace Rural Culturel (35 000 €) et
- aménagement des extérieurs de l'Espace Rural Culturel (14 800 €).

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal arrête la liste des associations bénéficiaires d'une subvention au titre de l'année 2017.

VICHY COMMUNAUTE

M. le Maire présente, à l'assemblée, la nouvelle collectivité « Vichy Agglomération », issue de la fusion entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et la communauté de communes La Montagne Bourbonnaise, et son fonctionnement.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN EXPERIMENTAL

Un point est fait sur le fonctionnement de ce service mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017.

GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal décide de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie et d'aménagements urbains avec les communes de Billy, Magnet et Saint Germain des Fossés.

Fait à SEUILLET, le 1^{er} Mars 2017

Le Maire,
BONNET Pierre

